

Règlement intérieur des VAL CAMPS 95

Conditions générales

Toute personne fréquentant le stage organisé par le Comité Départemental de Basket-Ball est censée connaître le présent règlement.

Assurance des stagiaires :

Toute personne fréquentant le stage organisé par le Comité Départemental de Basket-Ball doit être couverte par une assurance notamment responsabilité civile de particulier et individuel accident.

Le Comité Départemental de Basket-Ball dégage toute responsabilité en cas de vol, dégradation, de biens personnels ainsi que des dommages physiques conséquents à l'utilisation de ses installations et de ses services.

Renseignements médicaux

Les parents des stagiaires informent le Comité Départemental de Basket-Ball :

- Des traitements, soins, régimes, allergies..., des particularités d'ordre médical qui affectent les enfants à l'aide de la fiche sanitaire de liaison.
- Du numéro de sécurité sociale, adresse de la Caisse maladie, éventuellement le numéro et l'adresse de la mutuelle dont bénéficient les enfants.

En cas d'accident, les frais médicaux et les frais nécessités par un traitement sont à la charge des familles des enfants mineurs.

Règlement d'occupation de l'internat et des lieux de restauration

Chacun des occupants est censé avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées dans les locaux d'hébergement.

Il est interdit aux stagiaires :

- De sortir de l'enceinte du CDFAS, sans autorisation du directeur ou de ses adjoints et sans être accompagné d'un adulte de l'encadrement.
- Dans l'internat et les locaux communs aux stagiaires la consommation d'alcool et de tabac.
- D'utiliser les téléphones ou iPod et autres matériels assimilés après le coucher (récupérés au couché par un adulte).

Il est demandé aux stagiaires :

- De respecter les horaires
- De respecter les installations sportives et les lieux en commun (chambres, couloirs , foyer...).
- De respecter le repos et le calme de chacun dans les chambres et dans les espaces communs.
- De laisser les sanitaires propres après utilisation.
- De ne pas porter d'écouteurs de téléphone ou d'iPod en dehors des chambres.

Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball

189, bd André Brémont, Porte 4
95320 Saint-Leu-la-Forêt
Tél. : 01 39 32 06 74 - Fax : 01 39 32 02 36
Email : cdvobb@basket95.com
www.basket95.com



Vie quotidienne

Les enfants sont responsables de leurs affaires, une liste d'inventaire vous sera envoyée. Il est très fortement recommandé de noter le nom des enfants sur toutes leurs affaires.

Des règles de vie quotidienne, de vie de groupe dans l'internat et dans le gymnase seront établies avec les jeunes et devront être respectées sous peine de sanction.

Sanctions

Les sanctions peuvent aller de la réprimande, de la suspension d'activité d'une demi-journée à l'exclusion définitive et sans remboursement du camp. Toutes les sanctions seront communiquées aux responsables légaux. Les sanctions se décident en réunion par l'ensemble de l'encadrement et validées par le directeur sur place.

Autorisation de droit à l'image

J'autorise que mon enfant puisse être pris en photo dans le cadre de ses activités, ceci au profit uniquement du Comité Départemental de Basket-Ball qui pourra les utiliser sur ses supports de communication

oui

non

Soins d'Urgence

Les parents autorisent le responsable du camp ou son représentant à prendre toutes les mesures d'urgence concernant leur enfant en cas d'accident ou d'infection aiguë, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Je soussigné(e),,

Représentant(e) légal(e) de L'autorise à participer au VAL CAMPS 95 à
Eaubonne (95) du (cocher la/les périodes) :

du lundi 8 Juillet au samedi 13 juillet 2019

du lundi 15 Juillet au samedi 20 juillet 2019

Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter en totalité.

A..... Le...../...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »